



## **Lignes directrices : comment les syndicats d'enseignant(e)s peuvent contribuer à atténuer et combattre les stéréotypes fondés sur les genres dans l'éducation et la ségrégation liée au genre sur le marché du travail**

*Approuvées par le comité du CSEE les 24 et 25 avril 2013*

### **Contexte**

En novembre 2011, le CSEE a lancé son projet *Actions des syndicats d'enseignant(e)s contre les stéréotypes et la ségrégation de genres sur le marché du travail*. Ce projet, qui prendra fin en octobre 2012 a pour objectif principal d'exploiter largement le potentiel du secteur de l'éducation pour vaincre la discrimination liée au genre sur le marché du travail afin de promouvoir une plus grande égalité des genres dans la profession enseignante. Il vise également à déclencher un changement dans les futurs choix de carrière des étudiant(e)s en offrant aux enseignant(e)s, aux employé(e)s de l'éducation et aux syndicats d'enseignant(e)s la connaissance et les outils nécessaires à la valorisation d'une approche attentive au genre dans l'éducation et, par conséquent, dans la société en général.

Concrètement, le projet s'articule autour des objectifs<sup>1</sup> suivants :

1. **Identifier et analyser le lien entre l'inégalité des genres sur le marché du travail et dans l'éducation** : reproduction des stéréotypes liés au genre dans l'environnement d'apprentissage, méthodes pédagogiques, matériel didactique et interaction en classe - menant à une éducation et à des choix de carrière régis par les stéréotypes liés au genre.
2. **Faire prendre conscience aux enseignant(e)s, aux employé(e)s de l'éducation, aux syndicats d'enseignant(e)s, aux étudiant(e)s et aux élèves** du problème de l'égalité des genres (rôles, participation au marché du travail, cadre législatif, écart salarial, femmes dans les processus décisionnels) et de la manière d'améliorer l'intégration de la dimension de genre dans l'enseignement dans le but d'atténuer les stéréotypes liés au genre dans le choix de carrière des étudiant(e)s (et futur(e)s employé(e)s).
3. **Informers les enseignant(e)s et les employé(e)s de l'éducation sur les environnements de travail intégrant la notion de genre** par rapport aux législations nationale et européenne sur les questions d'égalité et les conditions de travail en général (congé parental, congé de maternité, égalité salariale, harcèlement sexuel) et les informer également sur le travail déjà effectué par les syndicats dans ces domaines afin de permettre aux étudiant(e)s de poser un choix de carrière sans être influencé(e)s par les stéréotypes fondés sur les genres.
4. **Modifier les approches d'enseignement** (matière et contenu) en améliorant l'attitude des enseignant(e)s et des employé(e)s de l'éducation quant aux stéréotypes fondés sur le genre<sup>2</sup> et

---

<sup>1</sup> Objectifs du projet répertoriés dans le contrat avec la Commission européenne VS/2011/08181.

<sup>2</sup> Au cours de sa présentation en mai 2012 lors du Séminaire de formation du CSEE s'inscrivant dans le cadre de ce projet, Carolyn Hannan de l'Université de Lund, a défini l'expression « stéréotypes fondés sur les genres » comme l'affectation irréflective et simpliste aux femmes ou aux hommes d'attributs, de caractéristiques, de traits et de salaires, mais aussi comme l'attente/acceptation de certaines attitudes ou certains comportements considérés comme « appropriés » ou « souhaitables » de la part des femmes ou des hommes (et par extension des filles et des garçons) sur la base du genre ou de la catégorisation.



leurs compétences personnelles, plus précisément en termes de dimension des genres et de pédagogie. Dans ce contexte, le projet doit atteindre tou(te)s les jeunes dans les domaines de l'éducation/de la formation afin de toucher tous les niveaux et secteurs du marché du travail.

5. **Promouvoir l'éducation intégrant la dimension de genre aux niveaux européen et national** afin de favoriser un environnement de travail sensible au genre et basé sur les nouvelles approches éducatives.
6. **Encourager les syndicats nationaux de l'éducation** à coopérer avec les employeurs nationaux de l'éducation pour inclure l'éducation intégrant la dimension de genre dans les systèmes nationaux de dialogue social et les accords collectifs en instillant les résultats du projet dans le Comité européen du dialogue social sectoriel de l'éducation. Les résultats obtenus ici auront sans doute également un impact trans-sectoriel, aux niveaux national et européen.

En mai 2012, le Secrétariat du CSEE a organisé une activité d'apprentissage par les pairs au cours de laquelle les participant(e)s ont identifié et analysé le lien entre l'inégalité des genres sur le marché du travail et l'éducation dans divers contextes nationaux en Europe. Ils(Elles) ont cherché des méthodes permettant de sensibiliser aux comportements discriminatoires fondés sur le genre dans les systèmes d'éducation nationaux. Lors du Séminaire de formation suivant, les participant(e)s ont échangé leurs idées sur la manière d'améliorer l'intégration de la dimension de genre dans l'enseignement en essayant d'atténuer les stéréotypes liés au genre dans le choix de carrière des étudiant(e)s (et futur(e)s employé(e)s).

Les présentes lignes directrices résultent des discussions entre les enseignant(e)s syndicalistes lors de l'Activité d'apprentissage par les pairs, du Séminaire et de la Conférence finale.



## Contexte

Le thème de l'égalité des genres sur le marché du travail et en dehors est sorti de l'ombre ces 50 dernières années.

L'emploi des femmes est passé de 51 % en 1997 à 62 % en 2011, principalement dans le secteur public à prédominance féminine, mais à raison de 75 %<sup>3</sup> d'emplois à temps partiel. Seulement 65,6% des mères d'enfants de moins de 12 ans travaillent, contre 90,3% de pères. L'écart salarial moyen est de 17 % et varie entre des valeurs extrêmes de 5 % à 31 %. En Europe, les femmes occupent plus de 70 % des emplois à bas salaire. A l'école, les filles réussissent mieux que les garçons et les femmes représentent près de 60 % des diplômé(e)s, mais la ségrégation liée au genre persiste sur le marché du travail et les hommes ont toujours une moyenne salariale plus élevée. Les hommes occupent toujours la majorité des postes à haute responsabilité. En effet, seuls 12 % des directeurs d'entreprises et 3 % de membres de bureaux exécutifs sont des femmes.

---

<sup>3</sup> Ces données proviennent du Programme d'action de la CES sur l'égalité des genres, adopté lors du Comité exécutif des 6 et 7 mars 2012 : [http://www.etuc.org/IMG/pdf/Resolution\\_Gender\\_Equality\\_Action\\_Programme\\_EN\\_-FINAL.pdf](http://www.etuc.org/IMG/pdf/Resolution_Gender_Equality_Action_Programme_EN_-FINAL.pdf).



En Europe, les syndicats sont à l'origine de nombreuses initiatives visant à résoudre ces problèmes, si l'on considère qu'ils comptent parmi leurs membres 38 millions de femmes (45 % des effectifs). L'égalité des genres représente donc un problème non seulement pour la société dans son ensemble, mais aussi particulièrement pour les syndicats. Plusieurs changements ont été opérés ces dernières années dans la législation européenne en réponse à la pression des syndicats.



## Cadre européen et législation européenne

Les présentes lignes directrices pour les syndicats sont entérinées dans la législation européenne, plus précisément dans l'article 23 de la [Charte des Droits fondamentaux](#), dans l'article 157 du [Traité sur le fonctionnement de l'UE](#) (TFUE) et dans la [Directive 2006/54/EC](#)<sup>4</sup>. Elles figurent en outre dans plusieurs documents politiques, de la [Stratégie de Lisbonne](#) de 2000 à la [Stratégie Europe 2020](#)<sup>5</sup>, en passant par la [Charte femmes de l'Union européenne](#), qui renforce les efforts de l'UE vers l'intégration de la perspective de genre dans toutes ses politiques pour les cinq années à venir, tout en prenant des mesures spécifiques.

L'éducation constitue un droit fondamental. Les stéréotypes fondés sur les genres restreignent les opportunités dans la vie des filles et des garçons. L'accès et la participation à l'éducation doivent donc être gratuits et sans barrière. Les enfants et les adolescent(e)s doivent bénéficier des mêmes opportunités en termes d'éducation, indépendamment de leur milieu socio-économique et culturel, du niveau d'éducation de leur famille et de leur sexe.

A la lumière de la [Stratégie européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes](#), qui représente le programme de travail de la Commission européenne sur l'égalité des genres pour la période 2010-2015 et s'articule autour de six priorités thématiques (indépendance économique égale, salaire égal pour un travail égal ou un travail de valeur égale, égalité dans la prise de décision, dignité, intégrité et fin de la violence fondée sur le genre, égalité des genres dans les actions externes, problèmes horizontaux : rôles liés au genre, législation et gouvernance)<sup>6</sup>, ces lignes directrices visent également à consolider le travail du Conseil de l'Europe relatif à la mise en œuvre de la recommandation [CM/REC\(2007\)13](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'intégration de la dimension de genre dans l'éducation. Leur objectif est également de soutenir la [Politique de l'OIT sur l'égalité des genres et l'intégration des questions de genre](#) et de souligner le travail de la [Commission des Nations Unies sur le statut des femmes](#).



---

<sup>4</sup> Directive 2006/54/EC 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte)

<sup>5</sup> La Stratégie Europe 2020 fixe des objectifs ambitieux en matière d'emploi (75 % des hommes et des femmes au travail d'ici 2020), d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et de climat.

<sup>6</sup> Voir : <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=6568&langId=en>.





## Activités des syndicats européens

Les CSEE et ses organisations membres, affiliés à la CES, s'engagent à agir sur les mesures suggérées liées au secteur de l'éducation dans le Cadre d'action des partenaires sociaux européens de 2005 et dans le [Programme d'action de la CSE sur l'égalité des genres](#) de 2012.

Dans le domaine de l'égalité des genres, le travail des syndicats porte essentiellement sur les points suivants :

- un salaire égal pour un travail égal ou de valeur équivalente
- l'élimination du fossé dans la représentation des genres
- l'équilibre vie professionnelle/vie privée, y compris les congés parentaux rémunérés (ex : maternité/paternité/congé parental/congé filial)
- la résolution du lien existant entre la violence domestique et les droits sur le lieu de travail

Tous ces points sont essentiels pour atteindre l'égalité des genres dans la pratique. Seul l'engagement de toutes les parties prenantes concernées peut aider à résoudre ce problème de société transversal.

Il est donc crucial de s'élever contre les stéréotypes fondés sur les genres dans l'éducation et la ségrégation liée au genre sur le marché du travail, tout spécialement en ces temps de crise économique et financière, alors que les plans d'austérité des gouvernements ont un impact négatif sur les conditions de travail des enseignant(e)s et des employé(e)s de l'éducation. Pour vaincre la crise et atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie Europe 2020, il convient à la fois de renforcer la dimension de genre dans la croissance et l'emploi, et de tenir compte de l'impact de la crise sur les femmes et les hommes. Il est important de mener un combat solidaire contre tout désavantage supplémentaire lié au genre et déclenché par la récession économique et financière, principalement en termes de salaires, de conditions de travail et de sécurité d'emploi pour le personnel enseignant.

C'est précisément dans ce contexte que l'égalité des genres dans l'éducation prend toute son importance, au travers de la coopération entre les syndicats et les institutions gouvernementales.

Ces lignes directrices sur la manière dont les syndicats de l'éducation peuvent atténuer et combattre les stéréotypes fondés sur les genres et la ségrégation liée au genre sur le marché du travail doivent être considérées dans la continuité du travail du CSEE dans le domaine de l'égalité des genres et d'actions comme le Plan d'action du CSEE sur l'égalité des genres, adopté par le Bureau exécutif du CSEE à Bruxelles les 15 et mardi 16 mars 2010. Avec ce document, le CSEE contribue activement à la stratégie de l'UE, mais également à la politique d'égalité entre les sexes de l'IE<sup>7</sup>.

Les nouveaux règlements intérieurs prévoient deux nouveaux comités pour le CSEE (un comité permanent pour l'égalité et un comité pour le statut des femmes) qui traitent des problèmes liés à l'égalité des genres et tout spécialement aux stéréotypes fondés sur le genre, entre autres. Le projet du CSEE visant à atténuer et combattre les stéréotypes fondés sur les genres dans l'éducation et la ségrégation liée au genre dans le marché du travail adopte une approche holistique de l'éducation. Cette approche se concentre sur une société où les gens apprennent à façonner la société et leur vie,

---

<sup>7</sup> La nécessité d'un renforcement global de cette politique s'est exprimée à la Conférence mondiale des femmes de l'IE, qui s'est tenue à Bangkok en 2011 et pour la Conférence mondiale prévue en 2014.



à agir de manière solidaire sans se contenter de répondre aux demandes du marché du travail, et à promouvoir une indépendance économique identique pour les femmes et les hommes.



### **Lignes directrices pour le CSEE et les syndicats nationaux de l'éducation**

Les présentes lignes directrices s'adressent aux syndicats de l'éducation aux niveaux national et européen. Elles comportent une série de recommandations en termes de dialogue social et d'actions de négociation collective pour combattre les stéréotypes fondés sur les genres dans le secteur de l'éducation avec l'objectif plus large d'influencer de manière significative la ségrégation liée au genre sur le marché du travail. Les syndicats de l'éducation peuvent sans aucun doute contribuer activement à utiliser le potentiel de l'éducation pour venir à bout de la discrimination fondée sur le genre dans le marché du travail. Dans une large mesure, les actions des garçons et des filles dans leur vie professionnelle future sont façonnées par les concepts traditionnels des rôles liés au genre. Parallèlement à des politiques et à des stratégies cohérentes, les syndicats de l'éducation peuvent utiliser et élaborer des outils appropriés à tous les niveaux de l'enseignement pour éviter l'émergence des stéréotypes fondés sur les genres dans l'esprit des étudiant(e)s, avec pour objectif ultime de leur permettre de choisir une carrière sans subir l'influence des stéréotypes fondés sur les genres.

Les recommandations se basent principalement sur les cinq priorités suivantes :

- 1. Sensibiliser les enseignant(e)s, les employé(e)s de l'éducation et les partenaires sociaux de l'éducation à la problématique des stéréotypes fondés sur les genres, en vue de les combattre dans le secteur de l'éducation**
  - 2. Développer des outils qui contribuent à une éducation intégrant la dimension de genre**
  - 3. Atténuer les stéréotypes fondés sur le genre dans le choix de carrière des étudiant(e)s**
  - 4. Prendre des mesures concrètes pour initier le dialogue social national sur la manière d'inclure une éducation intégrant la dimension de genre pour atteindre un niveau égal d'indépendance économique pour les hommes et les femmes**
  - 5. Au niveau européen, échanger des pratiques de modifications institutionnelles et/ou législatives réussies dans les systèmes d'éducation nationaux**
- 
- 1. Sensibiliser les enseignant(e)s, les employé(e)s de l'éducation et les partenaires sociaux de l'éducation à la problématique des stéréotypes fondés sur le genre, en vue de les combattre dans le secteur de l'éducation**
    - Créer des conditions de travail propices pour que les enseignant(e)s et les employé(e)s de l'éducation se familiarisent avec les questions d'égalité des genres et les problèmes de stéréotypes fondés sur les genres
    - Offrir aux enseignant(e)s et aux employé(e)s de l'éducation une formation initiale de qualité qui leur serve de base pour enseigner l'égalité des genres à l'aide d'outils pédagogiques favorisant la diversité



- Proposer des formations professionnelles en cours de service et créer un environnement propice à leur mise en pratique
- Dans le cadre de politiques nationales et/ou locales (ex : concernant le programme scolaire), informer les directeurs(trices) et les gestionnaires des établissements scolaires de l'importance du combat contre les stéréotypes fondés sur le genre, les préjugés et la discrimination Dans ce contexte, trouver des moyens d'engager activement les enseignant(e)s et les employé(e)s de l'éducation dans le processus décisionnel visant à renforcer cette approche
- Favoriser la coopération entre les enseignant(e)s, les employé(e)s de l'éducation, les écoles et les syndicats de l'éducation en vue d'atténuer les stéréotypes fondés sur les genres et de promouvoir l'égalité des genres
- Proposer du matériel didactique, des livres scolaires et un programme appropriés pour un enseignement respectueux de l'égalité des genres, offrant des perspectives libérées de tout stéréotype fondé sur le genre
- Recourir aux exemples de bonnes pratiques afin d'atténuer et de combattre les stéréotypes fondés sur les genres dans l'éducation
- Mettre en œuvre l'égalité des genres et réduire la ségrégation liée au genre dans les syndicats de l'éducation tout en intégrant cette approche dans toutes les activités syndicales
- Avec les syndicats de l'éducation, les employeurs du secteur de l'éducation, les organisations de parents et de jeunes, ainsi que les ONG soutenues par les médias, mener des campagnes de promotion de l'égalité des genres dans le but de réduire les stéréotypes fondés sur le genre

## **2. Développer des outils qui contribuent à une éducation intégrant la dimension de genre**

- Mettre en place dans chaque école un environnement qui correspond aux besoins spécifiques des filles et des garçons en vue de venir à bout des rôles traditionnels liés au genre
- Promouvoir l'utilisation de matériel scolaire intégrant la dimension de genre, qui présente les hommes et les femmes dans des rôles sans stéréotype
- Dans le but de maintenir un enseignement de grande qualité, développer, dans la formation initiale et le développement professionnel continu, de nouvelles approches permettant aux enseignant(e)s et aux employé(e)s de l'éducation d'adopter dans leur enseignement une attitude libre de tout stéréotype fondé sur les genres et les motivant dans ce sens. Les enseignant(e)s et les employé(e)s de l'éducation, hommes ou femmes, doivent être à même de réfléchir sur leurs propres rôles liés au genre
- Veiller à ce que ces approches se reflètent dans le programme scolaire afin de promouvoir les droits humains dans l'éducation et d'intégrer les principes de la démocratie dans l'ensemble du système éducatif
- Intégrer les compétences liées au genre dans tout enseignement de niveau universitaire ou formation professionnelle à l'attention des éducateurs(trices), des professeurs d'université et des instructeurs(trices) dans l'enseignement technique et professionnel
- Veiller à éviter que les garçons et les filles soient victimes de discriminations dues à certaines constructions de genre dans les écoles
- Combattre le manque de modèles de vie féminins dans les universités et l'enseignement technique et professionnel



### **3. Atténuer les stéréotypes fondés sur le genre dans le choix de carrière des étudiant(e)s**

- Fournir une meilleure orientation de carrière en insistant sur le rôle des conseillers(ères) d'orientation qui guident les étudiant(e)s dans le choix d'une carrière libérée de l'influence des stéréotypes de genre
- Promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation dans l'ensemble de l'expérience d'apprentissage
- Relier l'éducation à tous les volets de développement sociétal en ce qui concerne l'égalité des genres en général mais aussi en particulier l'atténuation des stéréotypes fondés sur le genre dans l'éducation et de la ségrégation liée au genre sur le marché du travail
- Assurer une transition école-travail intégrant la dimension de genre et impliquant les parents et les responsables légaux des élèves
- Promouvoir l'éducation dans un climat de justice, de respect et de prise en compte des droits humains dans le travail et la vie privée, en vue d'apporter aux élèves une compréhension de base nécessaire à devenir des citoyens et citoyennes réellement démocratiques

### **4. Prendre des mesures concrètes pour initier le dialogue social national sur la manière d'inclure une éducation intégrant la dimension de genre pour atteindre un niveau égal d'indépendance économique pour les hommes et les femmes**

- Améliorer les relations entre les syndicats et les institutions gouvernementales chargées de l'éducation en vue d'amener tous les partenaires politiques et sociaux à améliorer l'égalité des genres et à promouvoir ensemble une éducation intégrant la dimension de genre à tous les niveaux
- Recourir à la législation, aux lignes directrices et aux règlements existants pour promouvoir l'égalité des genres et combattre les stéréotypes liés aux genres au travers du programme scolaire et sur le lieu de travail<sup>8</sup>
- Soutenir la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans tous les aspects de la vie scolaire (ex : programme et activités para-scolaires) et dans toutes les politiques et procédures scolaires comme méthode pour obtenir l'égalité des genres dans les politiques éducatives et sociales
- Soutenir l'égalité dans l'éducation par un lobbying stratégique auprès de gouvernements afin qu'ils modifient les attitudes institutionnelles concernant l'égalité des genres, les stéréotypes fondés sur les genres dans l'éducation et la ségrégation liée au genre sur le marché du travail
- Miser sur le Dialogue social européen sectoriel dans le secteur de l'éducation comme ressource pour intégrer l'égalité des genres et réduire les stéréotypes fondés sur le genre dans l'éducation au niveau européen

### **5. Au niveau européen, échanger des pratiques de modifications institutionnelles et/ou législatives réussies dans les systèmes d'éducation nationaux**

- Appliquer au marché du travail les principes d'égalité des genres permettant de développer tout le potentiel personnel et toutes les réalisations personnelles, deux éléments garants de l'équilibre vie professionnelle-vie privée. La classe peut servir d'exemple d'application pratique de ce principe

---

<sup>8</sup> Voir le paragraphe sur le cadre européen et la législation européenne.



- Promouvoir une éducation intégrant la dimension de genre et l'égalité des genres en général dans l'ensemble du système éducatif et au niveau stratégique, à l'aide de différentes méthodes, par exemple, des quotas, des politiques de gestion du personnel non discriminatoires et d'autres incitants favorisant l'application des principes d'égalité des genres et diminuant la ségrégation liée au genre sur le marché du travail
- Rassembler et partager des pratiques syndicales sur les méthodes de travail promouvant l'égalité des genres et les approches sensibles au genre
- Créer des opportunités aux niveaux européen et national pour disséminer les recherches sur les politiques efficaces et les bonnes pratiques en matière de promotion d'une éducation intégrant la dimension de genre aux niveaux national, régional et local en Europe. Cela comprend également le partage d'informations sur les barrières nuisant à la pratique efficace et la mise en évidence des actions futures à entreprendre
- Avoir recours à la loi européenne sur l'égalité des genres et promouvoir l'harmonisation des législations nationales vers une éducation intégrant la dimension de genre et la prévention de la ségrégation liée au genre tout en préservant les droits des filles et des garçons, des femmes et des hommes fondés sur leurs points communs et leurs différences
- Créer un système d'éducation cohérent qui allie les forces de l'égalité des genres pour atteindre l'avancement sociétale aux niveaux national, européen et mondial en ce qui concerne la réduction des stéréotypes fondés sur les genres dans l'éducation et la ségrégation liée au genre sur le marché du travail
- Promouvoir un climat politique et social favorable à une éducation intégrant la dimension de genre et à l'égalité des genres en général, en tenant compte du nouveau contexte socio-culturel Européen et de sa diversité